VILLE DE SCEAUX 9 juillet 2020

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2020

NOTE DE PRESENTATION

 \underline{OBJET} : Désignation des délégués du conseil municipal au sein des comités des syndicats intercommunaux

Rapporteur : M. le maire

Il appartient au conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein des comités des syndicats intercommunaux suivants :

- syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF); parmi les compétences qui peuvent être exercées par ce syndicat, la Ville n'a délégué que celles correspondant au service public de distribution du gaz;
- syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC); ont été déléguées à ce syndicat les compétences relatives à la distribution d'électricité et à la compétence optionnelle « réseaux urbains de télécommunications et de vidéocommunication » ;
- syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux : ce syndicat a pour objet d'assurer le fonctionnement du cimetière intercommunal situé à Chevilly-Larue;
- syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) : ce syndicat permet à la Ville d'obtenir conseils et assistance juridique en matière funéraire.